

## Règles de fonctionnement groupes adultes

- **Toute personne inscrite à l'Ecole de Natation s'engage à respecter les règles de fonctionnement.**
- **Pensez à vous réinscrire** d'une saison à l'autre, car votre réinscription ne se fait pas de manière automatique.
- Le Renens-Natation décline toute responsabilité pour les vols et pour tout dommage subi par le membre à la suite d'un accident, d'une blessure ou d'une maladie contractée lors de l'utilisation des installations.
- Face à la demande croissante de cours d'apprentissage, **le Renens-Natation ne propose que des cours collectifs** (sauf en période estivale).
- Les cours du samedi adultes débutants sont facturés 20 CHF (facturés au trimestre) avec un **engagement sur un trimestre complet. Tout trimestre commencé est donc dû.**
- Les cours perfectionnement adultes sont facturés 25 CHF (facturé au trimestre) avec un **engagement sur un trimestre complet. Tout trimestre commencé est donc dû.**
- **Toute démission doit se faire par mail et être connue avant la fin du trimestre en cours** (avant le 26 novembre 2018 pour le 2<sup>e</sup> trimestre, avant le 11 mars 2019 pour le 3<sup>e</sup> trimestre).  
**Pour toute démission tardive** (après les dates ci-dessus), une facture de 50 CHF vous sera adressée.  
**Une absence de démission** entraînera la facturation et donc l'obligation de paiement du prochain trimestre.
- **5 CHF de frais administratifs annuels vous seront facturés** pour toute nouvelle inscription ou réinscription.
- **Les cours manqués ne sont pas remboursés** sauf sur certificat médical entraînant un arrêt de 4 cours consécutifs.
- **Les participants devront s'acquitter du montant de la facture trimestrielle avant le premier cours.** Dans le cas d'une absence de paiement le participant se verra refuser l'accès au bassin.

Je certifie avoir bien pris connaissance des règles de fonctionnement de l'Ecole de Natation et m'engage à les respecter.

Date : ..... Signature : .....